

DE L'EXISTENCE D'UNE PARENTÉ ENTRE DESCARTES ET KANT

Marcel Silvère Blé KOUAHO

Maître de Conférences au Département de Philosophie

Université Alassane OUATTARA de Bouaké (Côte d'Ivoire)

RÉSUMÉ

Les innovations d'ordre métaphysique et moral apportées, par Descartes, n'ont pas été négligeables dans l'évolution de la pensée philosophique. Précisément, celle de Kant. Si Kant ouvre le champ de l'éthique contemporaine par un juridisme en moral, force est de noter que la morale kantienne tire ses origines du rationalisme moral de Descartes, précisément de sa conception de la liberté ou volonté infinie connaissant un prolongement axiologique. Notre analyse consiste à montrer le passage de Descartes à Kant en saisissant la ressemblance qu'il y a entre le « bon usage de la volonté » ou générosité chez Descartes et la « bonne volonté » chez Kant.

Mots-clés

Autonomie, Bonne volonté, devoir, générosité, intention, liberté, loi morale, parenté.

ABSTRACT

The metaphysical and moral innovations brought about by Descartes were noteworthy in the evolution of the philosophical thought, specifically that of Kant. If Kant opened up the field of contemporary ethics through moral juridism, it is worth noting that Kant's moral draws its origins from Descartes' moral rationalism and his conception of liberty or infinite freewill embedded in an axiological expansion. Our analysis will show the transition from Descartes to Kant while pointing out the similarities between the "usage of freewill" or generosity in Descartes and "goodwill" at Kant.

Keywords

Autonomy, goodwill, duty, generosity, intention, liberty, moral law, parenthood.

INTRODUCTION

La rupture intellectuelle opérée par la pensée moderne au regard de la pensée aristotélo-médiévale aura, comme conséquence, le bouillonnement des idées et des découvertes, voire le développement d'une nouvelle vision du monde qu'exprime le mécanisme. L'un des initiateurs de la philosophie nouvelle reste, sans contexte, René Descartes. L'esprit critique qu'il prône, l'amène à consacrer d'abord, dans l'ordre de la connaissance, l'autonomie de la pensée, de la raison au regard des systèmes qui reposent sur la révélation, voire la foi, le sentiment ou l'expérience.

Penser librement d'après ses propres lumières, sa propre raison ; c'est en ces termes que Descartes ouvrait non seulement une ère nouvelle, mais surtout, annonçait Kant. À preuve, Kant, résumant l'esprit des Lumières, pouvait écrire en ces termes : « *Sapere Aude ! Aie le courage de te servir de ton propre entendement ! Voilà la devise des Lumières* »¹. Cela signifie que ce n'est plus à la société, à la religion ou à une figure quelconque d'autorité, de décréter, à notre place, ce qui est bien et ce qui est mal. C'est en lui-même, dans l'espace intérieur de la conscience, que chacun de nous doit chercher la réponse à ses interrogations morales.

Comme Descartes, Kant fait partie des esprits les plus distingués de son époque qui ont décidé de fonder la morale sur des bases solides, en l'occurrence la raison. Toute sa philosophie est une philosophie de la liberté-autonomie de la raison et de la volonté qui se déploie sur fond d'un criticisme structurant de part en part sa philosophie et en fait son originalité. Ainsi, dans cette perspective criticiste, l'on a pu écrire que « *Kant est infidèle à la tradition classique, car il n'assume pas un héritage, il n'est pas partisan de l'idée de prendre la relève et de commencer là où les autres s'étaient arrêtés. Son objectif fut l'innovation de toutes les formes de penser, spécialement celles relatives aux valeurs humaines* »².

Et pourtant, à y bien observer, le constat est tout autre. C'est que la morale kantienne, malgré le « *traitement inédit* »³ que Kant lui consacre, tire ses origines de la philosophie moderne, précisément de la vertu cartésienne de la générosité. Comment cela est-il possible? L'exposition de la vertu cartésienne de la générosité et de la bonne volonté kantienne, qui mettra en exergue leur similitude, constituera l'ossature de notre réflexion.

I.- DE L'AUTONOMIE DU SUJET CHEZ DESCARTES

L'effort de la modernité a été un effort de conquête de l'autonomie, de l'indépendance du sujet. En effet, la découverte métaphysique de l'homme dévoile l'essence de celui-ci comme être pensant, donc doué de raison. Parce qu'être doué de raison, l'homme est, par essence, libre. C'est dire que la rationalité de l'homme constitue le fondement de la liberté ou encore de la volonté, du libre arbitre. Aussi, la liberté humaine ressemble à celle de Dieu, et c'est en cela qu'elle est infinie.

À la Reine Christine de Suède, Descartes écrit que « *c'est principalement à cause de cette volonté infinie qui est en nous qu'on peut dire que Dieu nous a créés à son image* »⁴. Mais, le caractère infini de sa liberté confère à l'homme une indépendance vis-à-vis de la volonté divine : « *Le libre-arbitre nous rend en quelque façon semblables à Dieu, en nous faisant maîtres de nous-mêmes* ». Ce qui veut dire indépendant de Dieu, car, « *il nous rend en quelque façon pareils à Dieu et semble nous exempter de lui être sujets* »⁵.

Cela étant, l'indépendance que nous expérimentons et sentons en nous dans nos actions n'est pas incompatible avec une dépendance qui est d'une autre nature, selon laquelle toutes choses sont sujettes à Dieu. Parce qu'elle nous rend pareille, de par son infinité, à Dieu, Descartes comprend la liberté comme « *la chose la plus noble qui puisse être en l'homme* »⁶. Elle est même la « *principale perfection de l'homme* »⁷. Dès le commencement effectif de ses *Méditations métaphysiques*, Descartes est conscient du sens de sa démarche : l'épreuve du doute comme examen critique est déjà un acte de la liberté. Il est affirmation de la possibilité de juger par soi-même, et il est en même temps le choix effectif et la mise en œuvre de ce jugement personnel et indépendant. Comme le souligne Grimaldi, « *l'autonomie de la pensée fonde la liberté, l'absolue responsabilité de l'homme chez Descartes* »⁸.

Cet acte de la liberté est donc un arrachement considérable, une rupture radicale, puisque ce sont absolument toutes les connaissances, toutes les disciplines, toutes les croyances acquises à l'École scolastique que Descartes va contester, voire faire passer au crible de la raison. Il affirme solennellement l'autonomie de la liberté de juger et de penser : de juger par soi-même du vrai et du faux ; de penser par soi-même : « *Je pris un jour résolution d'étudier aussi en moi-même, et d'employer toutes les forces de mon esprit à choisir les chemins que je devais suivre* »⁹.

Descartes met en évidence la puissance fondatrice du sujet pensant dont il donne, en passant, une image neuve : le sujet est désormais la source du savoir. En effet, alors qu'il doute de tout, Descartes découvre

dans l'instant de l'intuition intellectuelle que même si le monde n'existe pas, même si Dieu n'existait pas, il ne peut cependant douter du fait que lui-même soit entraîné de douter, donc de penser : « *Je pense donc, je suis* »¹⁰. Plus besoin donc d'objets de pensée parce que la pensée se prend elle-même comme objet de pensée. La pensée se pense. Elle est une évidence rationnelle, le premier principe métaphysique dans l'ordre des raisons.

En définissant l'homme comme un sujet pensant et libre, Descartes fait de la raison, la faculté de la connaissance par excellence. Autrement dit, la raison ou lumière naturelle devient « *l'unique pôle de référence du savoir* »¹¹. C'est elle qui, aux yeux du philosophe rationaliste, doit, par sa bonne application, éclairer et guider la conduite des hommes : « *J'avais un extrême désir d'apprendre à distinguer le vrai d'avec le faux, pour voir clair en mes actions, et marcher avec assurance en cette vie* »¹².

Cette résolution, qui engage à la fois la pensée et l'action, fait là ressortir la philosophie de la liberté sous-jacente au rationalisme cartésien consacrant l'autonomie du sujet. En ce sens, on pourrait établir une passerelle entre Descartes et Kant.

II.- DE DESCARTES À KANT SANS RUPTURE FONDAMENTALE

On ne saurait évoquer le nom de Kant et passer sous silence la divergence de points de vue qu'il a avec ses prédécesseurs métaphysiciens, précisément avec Descartes. Pour Kant, « *tous les systèmes métaphysiques reposent sur l'illusion qu'a la raison humaine de pouvoir atteindre l'Être, et, plus précisément, le pouvoir de connaître l'âme, le monde et Dieu* »¹³. Ainsi, dissertant sur de telles réalités, la philosophie moderne, selon lui, n'a forgé que de pseudo-connaissances qu'il dénonce sous le terme d'apparence transcendantale.

Cependant, malgré le clivage entre Descartes et Kant à propos de l'importance que le premier accorde aux principes métaphysiques (l'âme et Dieu) comme fondements de la science et même, de l'éthique, de la morale, il y a toutefois une parenté étroite, il s'opère une convergence d'idées entre ces deux penseurs. Cette parenté étroite, c'est d'abord, avant l'aspect axiologique, la référence au sujet autonome résultant d'une métaphysique de la subjectivité développée, pour la première fois, par Descartes. Gusdorf peut écrire : « *C'est à l'usage de notre volonté, de notre autonomie que Descartes nous invite, renouvelant l'appel à la sagesse réflexive qui ouvre l'ère morale de notre civilisation* »¹⁴.

La référence au sujet autonome (quel que soit le contenu ou la signification particulière de l'autonomie) est, selon Jacqueline Russ, ce

qui « donne sa coloration à la grande éthique classique, au système moral cohérent et unitaire, de Descartes à Sartre, en passant par Kant »¹⁵. C'est donc, du caractère autonome de la raison et de la volonté constituant les attributs fondamentaux de l'homme que Kant s'inspirera pour fonder sa morale laïcisée. Il écrit que « la raison pratique fondatrice de la loi morale permet de faire l'économie de toute autorité extérieure »¹⁶. En effet, le caractère autonome et la fonction législatrice que Kant assigne à la volonté tire plus ou moins sa justification de l'« établissement du principe d'une soumission nécessaire de l'objet au sujet »¹⁷. Descartes, édifiant sa théorie de la connaissance à la suite de la révolution copernicienne, montrait que c'est la pensée et non plus l'objet pensé qui organise le savoir et en définit les modalités de constitution. Dans la *Critique de la raison pure*, Kant écrit :

« On a admis jusqu'ici que toutes nos connaissances devaient se régler sur les objets [...] Que l'on cherche donc une fois si nous ne serions pas plus heureux dans les problèmes de métaphysique, en supposant que les objets se règlent sur notre connaissance, ce qui s'accorde déjà mieux avec ce que nous désirons démontrer, à savoir la possibilité d'une connaissance a priori de ces objets qui établissent quelque chose à leur égard avant même qu'ils nous soient donnés »¹⁸.

Par rapport aux systèmes classiques empiristes qui voyaient toujours dans la connaissance vraie, un produit de l'objet dans le sujet ou une illumination de l'objet introduite dans le sujet par un acte, Kant, à l'instar de Descartes, conçoit la connaissance comme le résultat de l'exercice des facultés humaines. En situant la source de la connaissance des choses non plus dans les choses connues, mais dans le sujet connaissant, il rendait objectif le savoir scientifique. En d'autres termes, nous ne connaissons a priori, c'est-à-dire universellement et nécessairement, des choses que ce que nous y mettons nous-mêmes.

Ainsi, la tentative de changer, comme Descartes, la méthode suivie en métaphysique et d'y opérer ainsi, suivant la méthode régressive, analytique des géomètres et des physiciens, une révolution critique, apparaît à Kant comme une raison suffisante pour penser l'autonomie de la volonté. La réfutation partielle de la métaphysique classique par Kant amène plutôt ce dernier à faire la promotion de « la métaphysique de son temps, riche en valeurs humaines, surtout celle relatives à la liberté de la personne par rapport à la loi qu'elle codifie pour elle-même, en temps qu'être raisonnable ; et en conséquence, pour toute l'humanité »¹⁹. L'autonomie de la volonté, à laquelle nous faisons allusion, est l'une de ses valeurs humaines. Elle rend compte de la définition positive de la liberté comme « faculté de se donner à soi-même la loi »²⁰. La liberté entendue comme « la propriété qu'à la causalité des êtres raisonnables

de pouvoir agir indépendamment de toute cause déterminante étrangère à elle »²¹. L'autonomie de la volonté fonde, dès lors, le principe de la moralité chez Kant. Autrement dit, le principe de la morale se trouve à l'intérieur même de la volonté : « *L'autonomie de la volonté est l'unique principe de la moralité* »²².

En effet, si, chez Descartes, le sujet moral se définit ainsi par la suffisance d'une raison qui se donne des préceptes et des maximes pour bien se conduire dans la vie ; ce qui confère l'autonomie de penser et d'agir, chez Kant, le sujet moral se définit par la suffisance d'une raison pratique qui a le pouvoir de se donner la loi. Celle-ci ne lui est pas imposée de l'extérieur. La volonté kantienne est souveraine législatrice. Kant parle de « *l'idée de la volonté conçue comme volonté instituant une législation universelle* »²³.

Au nom de ce principe, la volonté se détermine toujours de sorte qu'elle puisse considérer les maximes qui régissent son choix comme des lois universelles : « *Agis de telle sorte que la maxime de ta volonté puisse en même temps toujours valoir comme principe d'une législation universelle* »²⁴. Chez lui, la liberté de la volonté doit être saisie comme l'assujettissement de la volonté à sa propre loi ; à celle qu'elle se dicte elle-même.

Ainsi, si l'action que je fais a une valeur morale universelle, tout être humain raisonnable doit pouvoir vouloir agir comme je le fais en ce moment et je dois moi-même pouvoir vouloir que tout être humain agisse comme je le fais. Kant formule ce principe d'universalisation. La corrélation et, même en un sens, l'identité qu'il y a entre le concept de la loi morale et celui de la liberté est assez manifeste dans le système philosophique de Kant. Le principe de l'autonomie qui dénote ce lien entre ces deux concepts fait donc voir, dans le monde moral, la conception que Rousseau avait soutenue pour l'ordre social (et politique), et selon laquelle, l'homme doit se prescrire la loi à laquelle il obéit. Il écrivait que « *l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté* »²⁵.

Retenons, pour l'essentiel, que la libre détermination de la volonté n'obéit à aucune instance qu'à celle de son impératif catégorique. La volonté, dans l'entendement kantien, n'est donc pas simplement soumise à la loi ; mais elle y est soumise de telle sorte qu'elle doit être regardée comme instituant elle-même la loi, et comme n'y étant avant tout soumise (elle peut s'en considérer elle-même comme auteur) que pour cette raison. Cela dit, la soumission de la volonté, c'est-à-dire de la raison pratique à la loi morale, est ce que Kant appelle la « *Bonne volonté* »²⁶. Entre la bonne volonté kantienne et la générosité cartésienne, il y a un lien que nous nous proposons de montrer dans le chapitre suivant.

III.- GÉNÉROSITÉ CARTÉSIENNE ET BONNE VOLONTÉ KANTIENNE

Si la morale, « *dernier degré de la sagesse* »²⁷, que Descartes voulait comme la « *plus haute et la plus parfaite* »²⁸ de toutes les morales, n'a pu être réalisée, ce que le lecteur retient de Descartes, dans l'ordre de l'action, c'est sa conception si originale d'une vertu : celle de la générosité qui reste omniprésente dans toute sa philosophie. Mais qu'est-ce que la générosité ? Dans un article de *Les passions de l'âme* qu'il nous faut citer en entier, Descartes note :

« *Ainsi, je crois que la vraie générosité qui fait qu'un homme s'estime au plus haut point qu'il se peut légitimement estimer, consiste seulement en partie en ce qu'il connaît qu'il n'y a rien qui véritablement lui appartienne que cette libre disposition de ses volontés, ni pour quoi il doive être loué ou blâmé sinon pour ce qu'il en use bien ou mal, en partie en ce qu'il sent en soi-même une ferme et constante résolution d'en bien user, c'est-à-dire de ne manquer jamais de volonté pour entreprendre et exécuter toutes les choses qu'il jugera être les meilleures. Ce qui est suivre parfaitement la vertu* »²⁹.

Chez Descartes, la générosité est à la fois une passion composée et une vertu parfaite. Passion composée, c'est-à-dire l'admiration retournée vers l'intérieur, vers le pouvoir de la pensée qui est justement en l'homme ce qu'il y a d'admirable, c'est-à-dire la liberté personnelle. Vertu parfaite en tant que celle est la conscience de sa propre liberté (ou de soi-même comme libre et responsable) et ferme, constante résolution d'en bien user. Conscience et confiance, donc : conscience d'être libre, confiance en l'usage qu'on en fera.

Ainsi donc, quand Descartes définit la générosité comme sentiment de disposer librement de sa volonté, joint à la résolution de bien user de ce pouvoir (de décision), il se réfère à ce paradigme, ce principe : celui de la conscience autonome et responsable qui se retrouvera chez Kant, dans un contexte, certes bien différent. Descartes fait la promotion d'une métaphysique du sujet et de la liberté, Kant, celle d'une métaphysique du sujet et du devoir.

On se tromperait si l'on croyait que l'héritage de Descartes n'a pas été, dans une certaine mesure, préservé par Kant. Kant a, en effet, conservé à sa manière, quelque chose du cartésianisme même s'il opère une critique radicale de la métaphysique traditionnelle conservée par Descartes. Lui-même écrivait dans la *Critique de la raison pure*, en ces termes : « *le Je pense doit pouvoir accompagner toutes mes représentations, car autrement il aurait en moi quelque chose de représenté qui ne pourrait pas être pensé* »³⁰. Autrement dit, tous les

jugements doivent être rapportés à un sujet comme à un principe. Le sujet, en tant qu'identité de la conscience pure, c'est-à-dire le je pense, un et identique, sert de principe à tous les concepts a priori, rend possibles les jugements nécessaires et permet une connaissance a priori du donné ainsi que l'unité de la synthèse du divers.

Cela étant, entre la définition cartésienne de la vertu «*comme ferme et constante résolution d'exécuter ce que la raison nous conseille sans que nos passions ou ses appétits l'en détournent...*»³¹ et la définition kantienne de la «*bonne volonté*», comme «*volonté d'accomplir son devoir*», il y a une certaine analogie, une détermination commune de la moralité par le dépassement de la nature. Tout au plus, le contexte est marqué, chez Descartes, par l'eudémonisme antique et, chez Kant, par le rigorisme piétiste. Comment rendre donc compte de cette ressemblance entre ces deux penseurs si tant est que Kant établit une démarcation entre la raison pure spéculative et la raison pure pratique ?

En effet, la similitude se traduit d'abord, du point de vue formel, par les expressions suivantes : «*ferme et constante résolution d'exécuter...*» chez Descartes et «*volonté d'agir...*» chez Kant. L'importance que Descartes et Kant accordent à la volonté, quelle que soit la forme que celle-ci revêt chez l'un (faculté de jugement) ou chez l'autre (faculté de légiférer), est assez décisive. Il y a, ici, la marque d'un volontarisme qui témoigne d'une exigence : celle de changer un ordre qui ne correspond presque plus aux réalités d'une époque bouillonnante d'idées nouvelles, voire en pleine mutation intellectuelle. Descartes et Kant excluent l'idée que le sujet soit régi, en matière de connaissance, par un autre que lui-même, c'est-à-dire par le politique, le religieux. C'est la personne humaine elle-même qui est la mesure de l'action et la source du devoir. Ensuite, la parenté se perçoit, dans le fond, par la saisie kantienne de l'homme en un double sens :

«*Comme être appartenant au monde sensible, l'homme est soumis aux lois de la nature, et sa volonté, quand elle s'y enferme, ne peut être qu'une volonté hétéronome ; comme être appartenant au monde intelligible, il relève des lois purement rationnelles, et sa volonté, qui, loin de les subir, les promulgue par ses maximes, est une volonté autonome*»³².

Autant la raison et la volonté, en tant que facultés intellectuelles, sont liées dans la vertu cartésienne, autant Kant situe la raison et la volonté, voire la liberté au même endroit, c'est-à-dire dans la conscience de l'homme. Ce que la raison ou la conscience nous conseille chez Descartes, c'est le «*bon usage de la volonté*» qui consiste dans la «*ferme et constante résolution de ne manquer jamais de volonté pour entreprendre et exécuter toutes les choses qu'on jugera être les meilleures, ce qui est suivre parfaitement la*

vertu »³³. Tel pourrait se percevoir le sens de la dignité chez Descartes située à milles lieues de la dignité naturelle de l'homme essentiellement liée à sa nature rationnelle et à la présence en lui d'un libre-arbitre. On le voit, le mot célèbre de Kant selon lequel il n'existe rien au monde, et hors de ce monde, qu'il soit possible de penser comme bon sans restriction, si ce n'est la seule bonne volonté, fut, selon Cassirer, « *d'abord exprimé par Descartes dans les Passions de l'âme. Il s'en sert pour expliquer ce qu'il entend par la vertu fondamentale qu'est la générosité* »³⁴.

La «ferme et constante résolution de bien user de la volonté» est ce que Kant dénommera plus tard la « Bonne volonté » mais sous un prisme différent, puisque celle-ci renvoie à la loi morale, aux maximes ayant un caractère à la fois rationnel et juridique. Autrement dit, la bonne volonté est liée au concept de Devoir. Elle se conçoit comme « *la volonté d'agir par devoir* »³⁵. Et, le devoir est « *la nécessité d'accomplir une action par respect pour la loi* »³⁶. La bonne volonté est donc la volonté apte à se donner elle-même la loi de son agir indépendamment de tout mobile sensible. Et en ce sens, Descartes n'est pas tout à fait à milles lieues de Kant. Expliquons.

Initialement, la morale cartésienne devait être dérivée de la connaissance du vrai, voire de la science et la valeur de l'action était, en conséquence, placée tout entière dans sa matière puisqu'elle n'était bonne qu'en vertu de l'excellence du résultat. L'excellence du résultat ou encore le succès n'étant garanti que par la possession du vrai. Mais, avec le renoncement de Descartes à placer le fondement de la moralité des actions dans la connaissance du vrai ; précisément, avec la rupture entre l'ordre du vrai et l'ordre du bien, la valeur de l'action sera placée, non dans le résultat matériel, mais dans la nature du désir, de la volonté qui l'inspire, c'est-à-dire la volonté d'agir pour le mieux, quelque soit le résultat. On passe d'un idéal éthique absolu à un idéal éthique relatif.

Ainsi, l'impossibilité de droit et de fait de la science, d'où la morale devait sortir comme son application technique, conduit Descartes à substituer à l'action droite, issue de la connaissance du vrai, l'action droite issue de la disposition interne d'une volonté tendue vers le meilleur. Ce qui a pour résultat, selon Guérout « *de transférer la valeur du contenu de l'acte à sa forme, c'est-à-dire, comme dirait Kant, au caractère de la volonté dans l'action. Caractère ayant trait à l'action conforme au devoir non par intérêt, mais par pur respect pour la loi morale* »³⁷. L'action de la volonté doit être entendue en dehors de toute pensée d'effet attendu et de résultat espéré.

C'est donc le report de la valeur de l'action constaté chez Descartes qu'on retrouve chez Kant et qui justifie le caractère intentionnel de leurs morales respectives. En effet, Descartes et Kant partagent, en commun,

une morale d'intention tirant son sens de la disposition interne qu'à la volonté d'agir. Mais, à la différence de Descartes, la morale kantienne est une morale d'intention pure. Lequan écrit : «*L'action accomplie par devoir tire sa valeur non du but qu'elle atteint (matière empirique) mais de la forme (universalisable) et de la qualité de la maxime qui détermine la volonté, c'est-à-dire de la pureté de l'intention* »³⁸.

En d'autres termes, la morale d'intention pure de Kant nous enseigne non comment nous devons nous rendre heureux, mais comment nous devons nous rendre dignes du bonheur. Cela dit, cette différence, entre Descartes et Kant, est à comprendre en ces termes : c'est que le report de la valeur de l'action sur sa forme reste partiel chez Descartes et entier chez Kant. En effet, si l'effort vers le mieux, qui définit la vertu cartésienne, fonde la moralité de l'acte, c'est sans doute aussi à cause du résultat de cet effort, car il nous assure, selon Descartes, un contentement sans excès ni défaut, nous débarrasse des regrets et des repentirs. Si, chez Descartes, la forme vertueuse de l'action semble justifier l'action, c'est à condition que cette forme soit, à son tour, justifiée par le bonheur qui découle de l'attitude qu'elle impose. On n'aboutit donc pas à une morale d'intention pure.

Contrairement à l'eudémonisme antique de Descartes qui montre le lien entre la vertu et le bonheur ou encore la possession du souverain bien, la morale d'intention pure kantienne dénote ce que nous avons appelé le «rigorisme piétiste» ou encore le «purisme moral» de Kant. Celui-ci consiste dans le refus de fonder les valeurs sur un principe extérieur à la personne humaine ; de les subordonner à la nature entièrement sujette au mécanisme, aux tendances, aux passions et à la sensibilité qui prouvent la corruption de l'homme par le péché. Totalement déterminés dans les apparences phénoménales, nous sommes totalement libres dans notre réalité nouménale.

Le souverain bien est, chez Kant, l'accord de la vertu et du bonheur. Mais, ceux-ci étant antinomiques au regard de l'expérience contrastée de la vie décrite par le philosophe allemand, «*la résolution de cette antinomie ou encore la réalisation du souverain bien, au niveau supra-sensible* »³⁹, permet à Kant de retrouver la métaphysique. Cette métaphysique que la *Critique de la Raison Pure* avait vouée à l'échec.

L'originalité de Kant, c'est qu'au lieu de fonder sa morale sur la métaphysique, il fonde plutôt une métaphysique sur la morale à titre de postulats de la raison pratique. Ces postulats sont la liberté, l'immortalité de l'âme, l'existence de Dieu comme conditions de possibilité du souverain bien. Cela dit, la liberté exclut tout déterminisme (principe de causalité constitutif de l'expérience), toute finalité, la nécessité des actes humains ; elle rime avec responsabilité et conscience de l'obligation

morale qui renvoient au devoir. L'immortalité de l'âme donne le temps à l'homme de réaliser la perfection morale prescrite par le devoir et qu'il n'a pu atteindre ici-bas dans la mesure où il s'avère difficile, selon Kant, de purifier totalement la détermination du vouloir de mobiles sensibles.

Quant au postulat de l'existence d'un Dieu justicier, il signifie que celui-ci, par un système de récompenses ou de punitions, rétablira, dans l'au-delà, l'harmonie souhaitée, l'accord final entre la vertu et le bonheur. Toutes choses qui risquent, selon nous, de réintroduire l'intérêt dans nos maximes d'action. On sait, à ce propos, que selon la morale kantienne, la fin de l'action doit être, quand il s'agit de nous-mêmes, la perfection et la dignité, non le bonheur.

CONCLUSION

La philosophie de Descartes, née d'une intention de fonder la morale sur la raison, a inspiré toute la philosophie moderne. La conception cartésienne de l'homme comme sujet pensant, animé par une infinie liberté connaissant un prolongement axiologique aura eu un impact important sur le siècle suivant. Ainsi, avec Kant, la raison se manifeste, dans toute sa puissance, dans le domaine de la morale. Kant fonde la moralité de nos actions sur la raison pure pratique, le principe de l'autonomie de la volonté. Et, c'est précisément à ce niveau que nous avons voulu marquer un arrêt par la production de cet article. Un arrêt, dans la mesure où l'usage fait par Kant de ce principe ainsi que des effets qui en découlent, conserve quelques ressemblances avec la conception cartésienne de la générosité. Celles-ci, qui ont trait à la forme et au fond, établissent le lien entre le rationalisme moral de Descartes et le juridisme moral Kantien. Cela dit, si on peut comprendre que Kant ouvre, d'une certaine manière, le champ éthique de l'éthique contemporaine, il faut toutefois relever avec Russ que « *la pensée éthique contemporaine se nourrit du suc des principes classiques, qu'elle renouvelle et adapte au contexte de son temps, les transformant en ayant des bases adéquates, appropriées à nos problèmes. Rien d'étonnant à ceci car l'éthique ne saurait oublier ses origines* »⁴⁰.

Dire ainsi que la pensée morale kantienne se ressource dans la pensée morale cartésienne ne serait pas, dans ce cas, commettre un crime de lèse-majesté. Aussi, la nécessité, reconnue par Kant, des postulats de la raison plus que jamais de mise dans l'accord parfait de la volonté et de la loi morale, ainsi que de la vertu et du bonheur, (impossible à produire par la seule force de notre volonté) sonne comme un retour à la métaphysique classique qu'il avait tant désavoué. L'Éthique trop rigide proposée par

Kant et qui reste un pur formalisme, voire un idéal que ne peut atteindre aucune créature, vient comme pour rappeler à Kant que l'être humain n'est pas qu'un être de raison, mais qu'il est aussi un être de chair dont la vie ne se résume pas à l'application mécanique de principes rationnels. Ce qu'a d'ailleurs bien perçu Descartes un peu plus tôt.

NOTES

- ¹ KANT (E.).- *Qu'est-ce que les Lumières ?*, (Paris, Flammarion, 1991), p. 43.
- ² EZOUA (C. T.).- « La dignité de l'homme chez Kant », in *Revue Le KORE*, (Abidjan, EDUCI, 2004), N°34, p. 26.
- ³ Idem.
- ⁴ DESCARTES (R.).- «Lettre à Christine de Suède du 20 Novembre 1647», in *Œuvres philosophiques*, (Paris, Ferdinand Alquié, 1973), tome III.
- ⁵ DESCARTES (R.).- *Les passions de l'âme*, art.152, in *Œuvres philosophiques*, (Paris, Ferdinand Alquié, 1973), tome III, p. 1067.
- ⁶ DESCARTES (R.).- *Les passions de l'âme*, Op. cit., art.152, p. 1067.
- ⁷ DESCARTES (R.).- *Les principes de la philosophie*, Op. cit., art 37.
- ⁸ GRIMALDI (N.).- *Six études sur la volonté et la liberté chez Descartes*, (Paris, Vrin-Repri-prise, 1988), p. 67.
- ⁹ DESCARTES (R.).- *Discours de la méthode*, Première partie, in *Œuvres philosophiques*, (Paris, Ferdinand Alquié, 1963), tome I, p. 577.
- ¹⁰ Ibidem, p. 634.
- ¹¹ WAGNER (P.).- *Les philosophes et la science*, (Paris, Gallimard, 2002), p. 120.
- ¹² DESCARTES (R.).- *Discours de la méthode*, Op. cit, p. 577.
- ¹³ ALQUIE (F.).- *La critique kantienne de la métaphysique*, (Paris, P.U.F, 1968), p. 24.
- ¹⁴ GUSDORF (G.).- *Les grands thèmes moraux de la civilisation occidentale*, (Paris, Bordas, 1958), p. 100.
- ¹⁵ RUSS (J.).- *La pensée éthique contemporaine*, (Paris, P.U.F, 1994), p. 21.
- ¹⁶ SARTHOU (L.- N.).- *L'Éthique de la dette*, (Paris, P.U.F, 1997), p. 43.
- ¹⁷ DELEUZE (G.).- *La philosophie critique de Kant*, (Paris, P.U.F, 1994), p. 23.
- ¹⁸ KANT (E.).- *Critique de la raison pure*, (Paris, Garnier Flammarion, 1987), traduction de Jules Barni, p. 41-42.
- ¹⁹ EZOUA (C. T.).- « La dignité de l'homme chez Kant », in *LE KORE*, (Abidjan, EDUCI, 2004), N°34, p. 36.
- ²⁰ KANT (E.).- *Fondements de la métaphysique des mœurs*, (Paris, Delagrave, 1967), traduction de Victor Delbos, p. 51.
- ²¹ KANT (E.).- *Critique de la raison pure*, Op. cit., p. 41-42.
- ²² KANT (E.).- *Critique de la raison pratique* (Paris, Vrin, 1965), traduction de Jean Gibelin, p.46.
- ²³ KANT (E.).- *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Op. cit., p. 154.
- ²⁴ KANT (E.).- *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Op. cit., p. 154
- ²⁵ ROUSSEAU (J.-J.).- *Du Contrat Social ou Principes du droit politique*, (Paris, UGE : 10/18, 1973), L I, Ch VIII, p.78.
- ²⁶ Ibidem, p. 38.
- ²⁷ ROUSSEAU (J.-J.).- *Du Contrat Social ou Principes du droit politique*, Op. cit., p. 38.
- ²⁸ Idem.
- ²⁹ DESCARTES (R.).- *Les passions de l'âme*, Op. cit., art 153, p. 1067.

- ³⁰ KANT (E.).- *Critique de la raison pure*, op.cit, p. 54.
- ³¹ DESCARTES (R.), « Lettre à Élisabeth du 04-08-1645 », (Paris, Ferdinand Alquié, 1973), tome III, p. 589.
- ³² KANT (E.).- *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Op. cit., p. 53.
- ³³ DESCARTES (R.).- *Les passions de l'âme*, Op. cit., art 153, p. 1067.
- ³⁴ CASSIRER (E.).- *Descartes. Doctrine – Personnalité - Influence*, (Paris, Éditions du Cerf, 2008), p. 66.
- ³⁵ KANT (E.).- *Fondements de la métaphysique des mœurs*, op.cit, p. p.39
- ³⁶ Ibidem, p. 100.
- ³⁷ GUEROULT (M.). - *Descartes selon l'ordre des raisons*, (Paris, Aubier- Montaigne, 1968), tome II : L'âme et le corps, p.262.
- ³⁸ LEQUAN (M.).- *La philosophie morale de Kant*, (Paris, Seuil, 2001), p. 150.
- ³⁹ VAYSSE (Jean-Marie).- *La vocabulaire de Kant*, (Paris, Ellipses, 2010), p. 104.
- ⁴⁰ RUSS (J.).- *La pensée éthique contemporaine*, (Paris, P.U.F, 1994), p. 24.

BIBLIOGRAPHIE

- ALQUIE (Ferdinand).- *La critique kantienne de la métaphysique*, (Paris, P.U.F, 1968).
- BOURIAU (Christophe).- *Kant*, (Paris, Hachette, 2003).
- CASSIRER (Ernst).- *Descartes. Doctrine – Personnalité - Influence*, (Paris, Éditions du Cerf, 2008).
- DELAMARRE (Bernadette).- *Le Bonheur*, (Paris, Ellipses, 2003).
- DELBOS (Victor).- *La philosophie pratique de Kant*, (Paris, P.U.F, 1969).
- DELEUZE (Gilles).- *La philosophie critique de Kant*, (Paris, P.U.F, 1994).
- DESCARTES (René), « Lettre à Christine de Suède du 20 Novembre 1647 » in *Cœuvres philosophiques*, (Paris, Ferdinand Alquié, 1973), tome III.
- DESCARTES (René), « Lettre à Élisabeth du 04-08-1645 », in *Cœuvres philosophiques*, (Paris, Ferdinand Alquié, 1973), tome III.
- DESCARTES (René). - *Les passions de l'âme* in *Cœuvres philosophiques*, (Paris, Ferdinand Alquié, 1973), tome III.
- DESCARTES (René).- *Discours de la méthode*, in *Cœuvres philosophiques* (Paris, Ferdinand Alquié, 1963), tome I.
- DESCARTES (René).- *Les principes de la philosophie*, in *Cœuvres philosophiques*, Lettre-préface, (Paris, Ferdinand Alquié, 1973), tome III.
- EZOUA (Cablanazan. Thierry .A).- « La dignité de l'homme chez Kant », in *Revue Le KORE*, (Abidjan, EDUCI, 2004), N°34.
- GRIMALDI (Niclas).- *Six études sur la volonté et la liberté chez Descartes*, (Paris, Vrin Reprise, 1988).
- GUEROULT (Martial). - *Descartes selon l'ordre des raisons*, (Paris, Aubier- Montaigne, 1968), tome II : L'âme et le corps.
- GUSDORF (Georges).- *Les grands thèmes moraux de la civilisation occidentale*, (Paris, Bordas, 1958).

- KANT (Emmanuel).- *Qu'est-ce que les Lumières ?*, (Paris, Flammarion, 1991).
- KANT (Emmanuel).- *Critique de la raison pratique*, (Paris, Vrin, 1965), traduction de Jean Gibelin.
- KANT (Emmanuel).- *Critique de la raison pure*, (Paris, Garnier Flammarion, 1987), traduction de Jules Barni.
- KANT (Emmanuel).- *Fondements de la métaphysique des mœurs*, (Paris, Delagrave, 1967), traduction de Victor Delbos.
- KANT (Emmanuel).- *La Religion dans les limites de la simple raison*, (Paris, Vrin, 1965), traduit de l'Allemand par J. Gibelin.
- LEQUAN (Mai).- *La philosophie morale de Kant*, (Paris, Éditions du Seuil, 2001).
- METAYER (Michel).- *La philosophie éthique : enjeux et débats actuels*, (Paris, Éditions du Renouveau Pédagogique, 2002).
- POISSON (Jean-Frédéric).- *La dignité humaine*, (Paris, Les Études Hospitalières Éditions, 2004).
- ROUSSEAU (Jean.-Jacques).- *Du Contrat Social ou Principes du droit politique*, (Paris, UGE : Collection IO/18, 1973).
- RUSS (Jacqueline).- *La pensée éthique contemporaine*, (Paris, P.U.F, 1994).
- SARTHOU (Lajus - Nathalie).- *L'Éthique de la dette*, (Paris, P.U.F, 1997).
- VAYSSE (Jean-Marie).- *La vocabulaire de Kant*, (Paris, Ellipses, 2010).
- WAGNER (Pierre).- *Les philosophes et la science*, (Paris, Gallimard, 2002).

